

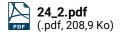


DÉLIBÉRATION

Mise en place d'un processus de remboursement des membres de l'entente intercommunale en cas de transfert et tri des déchets recyclables vers des centres de tri autre que celui de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 2 Juillet 2025

Délibération du 24 juin 2025



≛ TÉLÉCHARGER